



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3
Mercredi 25 janvier 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Test des sirènes 2023

Pour information, le test des sirènes aura lieu le mercredi 1^{er} février 2022 de 13h30 à 16h.

Corcelles, le 13 janvier 2023

Le Conseil communal

Séance d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Corcelles, le 23 janvier 2023

Le Conseil communal



Crémines

Séance d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

L'analyse de modèles de scolarisation des enfants au secondaire 1 dans la région de Moutier est à disposition sur le site internet de la commune et au secrétariat pour consultation.

Crémines, le 25 janvier 2023

Le Conseil communal



Eschert

Test des sirènes

Le test des sirènes aura lieu le mercredi 01.02.2023 de 13h30 à 16h30.

Eschert, le 12 janvier 2023

Secrétariat communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officielle du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 5 décembre 2022 ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Eschert, le 17 janvier 2023

Le Conseil communal

Statistique de la population au 31 décembre 2022

Au 31.12.2022, notre commune comptait 387 habitants (10 de plus par rapport au 31.12.2021), soit 208 hommes et 179 femmes.

En 2022, Eschert à enregistré 43 arrivées, 33 départs, 4 naissances et 4 décès.

Eschert, le 17 janvier 2023

Le Conseil communal

Séance d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Eschert, le 25 janvier 2023

Le Conseil communal



Belprahon

Test des sirènes

Le prochain test des sirènes aura lieu le mercredi 1^{er} février 2023, de 13h30 à 16h30.

Belprahon, le 25 janvier 2023

Le Conseil communal

Séance d'information

Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Pour information, M. Dalla Piazza, membre du groupe projet «Avenir Berne Romande» participera aux séances d'information dans chacune des communes.

Par ailleurs, à Belprahon, participeront également M. Stève Blaesi, chef de la section de l'offre ordinaire de l'école obligatoire francophone de l'OECO (office de l'école obligatoire et du conseil) du canton de Berne, M. Vincent Eschmann, conseiller pédagogique au secondaire 1 représentant le Service de l'enseignement jurassien et M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de la Ville de Moutier pour le canton du Jura.

Belprahon, le 25 janvier 2023

Le Conseil communal



Commission scolaire

A la suite de la démission de M^{me} Jenny Rossé en tant que déléguée au sein de la commission scolaire, le Conseil municipal recherche une personne souhaitant la remplacer.

En cas de questions, vous pouvez contacter M^{me} Esther Oester au 076 570 37 31.

Si vous êtes intéressé-e-s à intégrer la commission scolaire, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de votre intérêt jusqu'au **31 janvier 2023**.

Nous en profitons pour remercier M^{me} Rossé pour son engagement au sein de notre commune.

Grandval, le 18 janvier 2023

Le Conseil municipal

Composition du Conseil municipal 2023

Maire et Président des assemblées: Ian Laubscher
Vice-Maire et Vice-Présidente des assemblées: Esther Oester

Dicastères

Administration et Police: Ian Laubscher

Remplaçante: Esther Oester

Service des eaux et travaux publics: Marc Minder

Remplaçant: Laurent Ruiz

Urbanisme: Laurent Ruiz

Remplaçant: Ian Laubscher

Finances et Electricité: Gaël Wyssen

Remplaçant: Marc Minder

Enseignement, formation, culture et Œuvres sociales: Esther Oester

Remplaçant: Gaël Wyssen

Grandval, le 25 janvier 2023

Le Conseil municipal

Séances d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à **19h30** aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1er février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Grandval, le 25 janvier 2023

Le Conseil municipal

Test des sirènes 2023

L'habituel test des sirènes se déroulera mercredi 1^{er} février 2023 de 13h30 à 16h.

Grandval, le 25 janvier 2023

Le secrétariat



Extinction de l'éclairage public communal

Dans un souci d'économie d'énergie, le Conseil communal a décidé de procéder à l'extinction des luminaires de l'éclairage public communal, toutes les nuits de 00h30 à 05h30.

Cette mesure sera effective à partir de début février et ce, pour une durée indéterminée. Seul le réseau communal est concerné. Les lampadaires de la route cantonale resteront, quant à eux, allumés toute la nuit.

Pour toute question, l'administration communale se tient à votre entière disposition.

Loveresse, le 23 décembre 2022

Conseil communal

Loi cantonale sur l'énergie

Les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs: réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires:

- Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

- Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

- Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/cen

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.

Loveresse, le 20 janvier 2023

Conseil communal



Communications du Conseil municipal

Séance d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1er février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Statistique

Au 31 décembre 2022, la commune de Perrefitte comptait 476 habitants, soit 6 de plus qu'une année auparavant. Le nombre de femmes était de 230 contre 246 hommes. Des ressortissants de 20 nationalités différentes étaient recensés (22,5 %).

En 2022 et pour la première fois depuis plusieurs années, aucune naissance n'a été enregistrée alors que l'on déplore 4 décès. Par décennie, la tranche d'âge la plus importante est la tranche d'âge des 50-59 ans avec 70 personnes. A noter encore que 6 personnes sont âgées de 90 ans et plus.

Perrefitte, le 25 janvier 2023

Le Conseil municipal



Communications du Conseil

Répartition des dicastères

Pour la nouvelle législature, le Conseil communal a réparti les dicastères comme suit:

Pasche Willy: mairie, finances, technique & travaux publics, administration, police

Amstutz Emanuel: écoles, transports publics et scolaires

Carnal Jean-Michel: urbanisme, aménagement du territoire, déchets

Liechti Irène: sport, culture, loisirs & tourisme, militaire, protection civile

Ruffiot Sarah: social, agriculture & forêts, sapeur-pompier

Commissions communales & délégations

La Commune est à la recherche de personnes pour les postes suivants:

- Commission technique et travaux publics (un membre)
- Commission d'urbanisme (un membre)
- Délégué-e pour le Syndicat de l'école primaire Saicourt et Petit-Val

- Délégué-e pour le Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or

Si vous êtes intéressé-e-s à intégrer une commission ou une délégation, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de votre intérêt jusqu'au 8 février 2023, par courriel à admin@petit-val.ch ou par téléphone au 032 484 94 70.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Statistique de la population

Au 1^{er} janvier 2023, notre commune comptait 409 habitants dont 200 femmes et 209 hommes, soit une diminution de 4 habitants. 380 personnes sont d'origine suisse et 29 personnes sont d'origine étrangère.

Durant l'année 2022, il y a eu 5 naissances, 3 décès, 22 arrivées et 28 départs.

Test des sirènes

Le test des sirènes aura lieu le mercredi 1^{er} février 2023 dès 13h30.

Souboz, le 25 janvier 2023

Conseil communal

Soupe aux pois 2022

Les organisateurs remercient les participant-e-s et les personnes qui ont confectionné les desserts. Un don de CHF 1'400.- sera versé à l'ASAD, vallée de Tavannes et Petit-Val.

Souboz, le 25 janvier 2023

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Opax Sàrl, M. Olivier Chappuis, Rue de Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 858, Rue de Bel-Air 13a

Projet : Construction d'une maison individuelle à deux niveaux avec toit plat, pose d'une pompe à chaleur extérieure, installation de panneaux photovoltaïques sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 février 2023 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 janvier 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Vimar Immobilier Sàrl, M^{me} Valérie Créatin, Sur Ville 74, 2864 Soulece

Auteur du projet : PAN SA, M. Philippe Niederhäuser, Rue Aimé Charpilloz 6a, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelles N° 1295 et 2306, Dos-la-Velle 24

Projet : Viabilisation de 2 parcelles comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux usées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable et en électricité

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 février 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 janvier 2023

Le secrétariat municipal

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Richard René pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, Rue de Bel-Air 1, parcelle N° 1252
- à Celtor SA pour la démolition de la halle de transbordement (bâtiment N° 1c) suite à un incendie, Ronde-Sagne 1c, parcelle N° 935
- à Neuenschwander Carol et Jason pour la construction d'un abri de jardin avec une cheminée pour le four à pizza, Chemin du Nord 8a, parcelle N° 853
- à Gafner Joël pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, Les Courtes-Rayes 3, parcelle N° 1316
- à Moveri Mini-Prix pour le changement des enseignes publicitaires de la pompe à essence, Route de Tavannes 44, parcelle N° 160
- à Schnegg Benoît pour l'ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur sur toiture Est, Rue du Moulin 35, parcelle N° 1151
- à Vimar SA pour la démolition de deux remises, bâtiments N° 24a et 24b, Dos-la-Velle 24a et 24b, parcelle N° 1295
- à Loosli Wilfred pour l'ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur sur toiture Ouest, Chaindon 44, parcelle N° 2051
- à Schaer Eric pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désinstallation de la citerne à mazout existante, pose de panneaux photovoltaïques, Rue du Pommé au Loup 7, parcelle N° 1516

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à Schaer Kathia et John pour la démolition du muret existant et agrandissement de l'entrée pour la création de 5 places de parc au Sud de la parcelle, Vie des Crêts 10, parcelle N° 112
- à Garage-carrosserie Siegrist SA pour la demande après coup concernant la modification du permis de construire PC N° 48/2008 accordée par la Préfecture du Jura bernois le 28 mars 2014 relative à la pose de pieux (système de fondations) en lieu et place du radier en béton initial en raison de la structure instable du terrain), Route de Tavannes 44, parcelles N° 156 et 160
- à Heiri Architektur + Immobilien AG pour la rénovation du bâtiment pour la création de 4 appartements, changement d'affectation des combles en habitation, pose de velux et de lucarnes en toiture, aménagement d'un escalier extérieur au Nord, création de nouvelles

ouvertures en façade Nord et remplacement d'une fenêtre au Sud, Grand-Rue 19, parcelle N° 149

- à Garage-Carrosserie Siegrist SA pour le changement d'affectation pour le déplacement du shop existant dans les locaux au Nord de la pompe à essence, aménagement d'une zone d'exposition (véhicules et accessoires de voitures) et de la réception à l'emplacement actuel du shop au Sud-Ouest du bâtiment N° 44, aménagement de 5 nouvelles places de stationnement à l'Est de la parcelle, pose d'un nouveau totem publicitaire à l'Est du garage, remplacement publicité sur totem existant à l'Ouest, aménagement de mâts pour drapeaux publicitaires et pose de bandeaux publicitaires en façade, Route de Tavannes 44, parcelles N° 160, 711 et 712
- à Association Marguerite pour le balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, aux lieux-dits Forêt de Chaindon, Métairie de la grosse Combe et A Monto, parcelles N° 933, 934, 935, 936 et 937
- à Turcu Marcela pour la transformation d'une maison d'habitation comprenant le remplacement de toutes les fenêtres, la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Ouest, la création d'une ouverture en façade Sud et la création d'une terrasse sur le garage existant, démolition du mur et du grillage situés en bordure de route et modification de l'accès au garage, Vie des Crêts 14, parcelle N° 110

Reconvilier, le 25 janvier 2023

Le secrétariat municipal

Loi cantonale sur l'énergie

Les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂ et accroître le recours aux énergies renouvelables.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

- Désormais, le remplacement d'un chauffage doit **toujours** être annoncé (www.be.ch/ebau). En cas d'installation d'un chauffage à combustible fossile dans des habitations et des bâtiments des catégories III à VI de plus de 20 ans au moment de l'annonce, des exigences supplémentaires en matière d'efficacité énergétique du bâtiment seront imposées.
- Pour les nouvelles constructions, c'est désormais la notion d'efficacité énergétique globale pondérée qui s'applique. L'énergie autoproduite peut être prise en compte. Les dispositions de détail sont moins nombreuses et les modalités relatives au justificatif énergétique simplifiées. De plus, une partie des places de stationnement doit être équipée d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/lcen ou dans les actualités de notre site communal www.reconvilier.ch.

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au Centre de conseil en énergie du Jura bernois, M. Jean-Luc Juvet au 032 492 71 31 ou par courriel à conseiller.energie@jbb.ch.

Reconvilier, le 25 janvier 2023

Le secrétariat municipal

Ordonnance d'organisation

Conformément à l'article 12, alinéa 4, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (OO). L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 23 janvier 2023

Le Conseil municipal

Ordonnance fixant la classification du personnel municipal

Conformément à l'article 12, alinéa 4, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance fixant la classification du personnel municipal de Reconvilier. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 23 janvier 2023

Le Conseil municipal



Roches

Séance d'information – Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne Prévôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Prévôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19 h 30 aux dates et endroits suivants :

- Crémînes: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- Belprahon: 6 février 2023, salle communale;
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Roches, le 23 janvier 2023

Conseil communal

Loi cantonale sur l'énergie

Les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs: réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

- Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

- Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50% d'électricité renouvelable autoproduite.

- Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/lcen

Si vous souhaitez vous faire conseiller, vous pouvez vous adresser au Centre de conseil en énergie du Jura bernois, M. Jean-Luc Juvet tél. 032 492 71 31 ou par courriel à [conseiller.energie@jb-b.ch](mailto:energie@jb-b.ch)

Roches, le 23 janvier 2023

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Répartition des dicastères

En attendant l'élection complémentaire du 12 mars 2023, les dicastères sont répartis provisoirement de la manière suivante :

Administration / police

Gerber Markus, maire
Claire Gabriel (suppléant)

Bâtiments publics / aménagement du territoire / environnement

Moser Aurélie
Claire Gabriel (suppléant)

Eaux / Eclairage public

Claire Gabriel
Mosimann Pierre (suppléant)

Ecoles

Boillat Maxime
Moser Aurélie (suppléante)

Finances / Agriculture

Gerber Markus
Claire Gabriel (suppléant)

Œuvres sociales

Mosimann Pierre
Boillat Maxime (suppléant)

Travaux publics

Mosimann Pierre
Moser Aurélie (suppléante)

Permis de construire délivrés entre le 01.10.2022 et le 31.12.2022

Le Conseil municipal a délivré les permis de construire suivants :

- Marc Alain Paroz pour la pose d'une pompe à chaleur et la réfection de la place au Nord du bâtiment sur la parcelle N° 26 au lieu-dit Route de la Scierie 8, Saicourt
- Nathalie Schüpbach pour la démolition et reconstruction du balcon sur la parcelle N° 830 au lieu-dit Chemin des Moines 27, Bellelay
- Jean-Marie Humair pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 832 au lieu-dit Sous Béroie 11, Bellelay
- Urs Zwahlen pour la pose d'un panneau solaire sur le balcon sur la parcelle N° 817 au lieu-dit Sous Béroie 4, Bellelay

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré les permis de construire suivants :

- Commune de Saicourt pour la démolition de l'ancien réservoir sur la parcelle N° 758 au lieu-dit Forêt de Béroie, Bellelay
- Commune de Saicourt pour la régénération d'une allée d'arbres sur les parcelles N° 740, 749, 754, 990 et 1030 à Bellelay

Le Fuet, le 25 janvier 2023

Conseil municipal



Saules

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 1^{er} février 2023 de 13h 30 à 16h.

Saules, le 25 janvier 2023

Conseil communal

Loi cantonale sur l'énergie – les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs: réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂ et accroître le recours aux énergies renouvelables.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

- Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. En cas d'installation d'un chauffage à combustible fossile dans des habitations et des bâtiments des catégories III à VI de plus de 20 ans au moment de l'annonce, des exigences supplémentaires en matière d'efficacité énergétique du bâtiment seront imposées.
- Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans, soit avant le 31.12.2043, sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50% d'électricité renouvelable.
- Pour les nouvelles constructions, c'est désormais la notion d'efficacité énergétique globale pondérée qui s'applique. L'énergie autoproduite

peut être prise en compte. Les dispositions de détail sont moins nombreuses et les modalités relatives au justificatif énergétique simplifiées. De plus, une partie des places de stationnement doit être équipée d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/lcen

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.

Saules, le 25 janvier 2023

Conseil communal

Ordonnance et tarifs sur l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

En vertu des articles 6 et 7 du règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées, le Conseil communal a adopté l'ordonnance et tarifs y relatifs lors de sa séance du 5 décembre 2022.

Les frais de vidange et de transport seront désormais facturés CHF 125.- par heure de service du véhicule de vidange avec chauffeur au lieu de CHF 115.-.

Cette ordonnance est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle est déposée à l'administration communale où elle peut être consultée durant les heures d'ouverture du guichet.

Conformément à l'article 60 alinéa 1, lettre b, chiffre 1 de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21), un recours peut être déposé, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Saules, le 19 janvier 2023

Conseil communal



Seehof

Informationsveranstaltung

Zukunft der Sekundarstufe 1 für die Gemeinden der Couronne Prévôtoise

In den letzten Monaten hat die Zukunft der Sekundarschule (Stufe 1) für die Gemeinden der Couronne Prévôtoise ein grosses Interesse in der Bevölkerung geweckt. Um Ihre Fragen zu beantworten und Ihnen die Ergebnisse der Studie von Avenir Berne romande vorzustellen, finden an folgenden Daten und Orten jeweils um 19.30 Uhr Informationsveranstaltungen statt:

- Crémines: 30. Januar 2023, Turnhalle;
- Eschert: 31. Januar 2023, Gemeindesaal;
- Grandval: 1. Februar 2023, Gemeindesaal;
- Roches: 2. Februar 2023, Gemeindesaal;
- Belprahon: 6. Februar 2023, Gemeindesaal;
- Perrefitte: 7. Februar 2023, Turnhalle;

Diese Informationsveranstaltungen sind für alle Bürgerinnen und Bürger unabhängig von ihrem Wohnort bestimmt und offen.

Die Analyse der Modelle für den Schulbesuch der Kinder in der Sekundarstufe 1 in der Region Moutier steht auf der Website der Gemeinde und im Sekretariat zur Einsichtnahme zur Verfügung.

Seehof, den 25. Januar 2023

Einwohnergemeinde Seehof



Sorvilier

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 16 h 45 à 17 h 45 aux dates suivantes: 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 22 juin, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre.

Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Sorvilier, le 25 janvier 2023

Le Conseil municipal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2022, le village comptait 287 habitants, 146 hommes et 141 femmes, soit 3 habitants de moins qu'au 31 décembre 2021. 249 résidents sont de nationalité suisse et 38 originaires de l'étranger. En 2022, Sorvilier a enregistré 24 arrivées et 24 départs, 1 naissance et 4 décès.

Sorvilier, le 25 janvier 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Mise au concours

L'association Action Jeunesse Régionale, dont le siège est à Tramelan et qui regroupe les villages de la vallée de Tavannes et de la Courtine, met au concours une:

Place d'apprentissage
d'assistant-e socio-éducatif-ive

Description du poste:

- Formation de 3 ans axée sur la pratique.
- Vous accompagnez des jeunes de 12-20 ans dans des projets les concernant.
- Vous participez à la vie de l'association selon les trois axes d'intervention: animation dans les locaux (accueil) / animation mobile (démarche participative) / animation en réseau (prévention, formation).

Profil recherché:

- Scolarité obligatoire achevée
- 18 ans minimum
- Permis de conduire

Début de la formation: août 2023

Les candidatures avec lettre de motivation, curriculum vitae et copies des bulletins scolaires des deux dernières années sont à envoyer à l'adresse: Action Jeunesse Régionale, Karine Voumard, Présidente du comité, Grand-Rue 106, Hôtel-de-Ville, 2720 Tramelan ou à postulation@a-jr.ch jusqu'au 24 février 2023.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Pierre-Alain Basso (078 642 84 87)

Tavannes, le 25 novembre 2022

Commune municipale, Tavannes



Valbirse

Conseil général du 16 janvier 2023

Lors de sa séance du 16 janvier 2023, le Conseil général a souverainement:

Elu les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2023:

- Jacques Schnyder (PLR & sympathisants), président;
- Julie Bouchat (HSV), 1^{re} vice-présidente;
- Géraldine Doriot (Liste libre), 2^e vice-présidente;
- Eric Charpillot (PS & sympathisants) et Cédric Moeschler (UDC & sympathisants), scrutateurs.

Elu les membres de la Commission de gestion et de surveillance pour la législature 2023-2026:

- Vincent Affolter (PLR & sympathisants);
- Nolwenn Fromaigeat (PLR & sympathisants);
- Selena Metthez (Liste libre);
- Eric Charpié (PS & sympathisants);
- Christophe Mornod (UDC & sympathisants);
- Denis Weibel (UDC & sympathisants);
- Julie Bouchat (HSV).

Elu les membres de la Commission scolaire pour la législature 2023-2026:

- Marc Utermann (PLR & sympathisants)
- Emy Mérillat (PLR & sympathisants)
- Sebastien Sassi (Liste libre)
- Françoise Girod (PS & sympathisants)
- Christophe Mornod (UDC & sympathisants)
- Ursula Lauper (UDC & sympathisants)

Elu les membres de la Commission Bien vivre à Valbirse:

- Frank Bigler (PS & sympathisants)
- Sylvie Bexkens
- Jessie Cognis
- Ana Fernandes da Conceição
- Joanne Hurter Zurbuchen
- William Payen
- Jean-Daniel Renggli
- Stéphane Heimann
- Flavio Pedroza
- Florence Alves (PLR & sympathisants)
- Matilde Monnerat (HSV)
- Murielle Chevrolet (Liste libre).

Elu Soresa SA en qualité d'organe de vérification des comptes pour une période de quatre ans.

- Accepté la résolution «Et maintenant?»

- Accepté la motion 2022-01 Sécurité des écoliers aux passages pour piétons.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 18 janvier 2023

Commune mixte de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Avis de construction

Requérant : M. Alain Christinaz, Grand-Rue 42, 2603 Péry.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 111, au lieu-dit : « La Lignière 4 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : rénovation de la toiture avec création de 4 lucarnes, pose de vitrages recouverts de lames de bois ajourées sur la partie supérieure des façades Nord et Sud, remplacement des fenêtres existantes, transformations intérieures pour la création de 6 appartements et aménagement de 5 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « La Lignière ».

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 28 janvier 2017 et ensemble bâti A.

Dérégations : art. 511 RCC, 80 LR, 64, 67 et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 février 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 janvier 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués extraordinaires du 28 février 2023 à 19h30 à l'école primaire de Châtelat

Ordre du jour

1. Accueil
2. Ouverture d'une classe en août 2023
3. Information de la présidence
4. Information de la direction d'école
5. Divers

Le Fuet, le 10 janvier 2023

Commission scolaire

Tavannes – Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Assemblée extraordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à une assemblée extraordinaire qui aura lieu le dimanche 26 février 2023 à 11h15, à l'issue du culte à l'église de Chaindon.

Ordre du jour

1. Transfert de la partie ouest de la Cure Petit-Bâle de Tavannes du patrimoine financier au patrimoine administratif.
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 310'000.-pour la réfection totale de la toiture de la Cure Petit-Bâle de Tavannes, y.c. partie boisée de la façade ouest.

Dépôt public du procès-verbal : conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire sera déposé durant

20 jours. Durant ce délai il peut être consulté au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 24, aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous au 032 481 15 11.

Tavannes, le 25 janvier 2023

Brigitte Saunier

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Information sur le vote par correspondance 2023

En date du 22.06.2020, les sociétaires de la Banque Raiffeisen Pierre Pertuis ont approuvé la modification des statuts permettant l'organisation de l'assemblée générale au moyen d'un vote par correspondance.

Compte tenu de l'acceptation du nouveau modèle de réalisation de l'assemblée générale, nous informons les sociétaires de notre banque des modalités suivantes :

- La date du vote est fixée au 24.04.2023 (délai de remise des bulletins de vote).
- 12 semaines avant la votation, communication par la banque des diverses dates de procédure.
- 7 semaines avant la votation, envoi par les sociétaires des questions éventuelles qui nécessitent d'être soumises au vote.
- 10 jours avant la votation, délai d'envoi de la documentation relative au vote conjointement à la liste des questions sur lesquelles portera le vote par correspondance et d'éventuelles propositions d'élection.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions sincèrement de votre confiance et de votre fidélité.

Sonceboz-Sombeval le 25 janvier 2023

Votre Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1	04.01.2023		SUPPRIME
2	1	11.01.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI
16	15	19.04.2023	mercredi
17	16	26.04.2023	mercredi
18	17	04.05.2023	JEUDI
19	18	10.05.2023	mercredi
20	19	17.05.2023	mercredi
21	20	24.05.2023	mercredi
22	21	01.06.2023	JEUDI
23	22	07.06.2023	mercredi
24	23	14.06.2023	mercredi
25	24	21.06.2023	mercredi
26	25	28.06.2023	mercredi
27	26	05.07.2023	mercredi
28	27	12.07.2023	mercredi
29		19.07.2023	SUPPRIME
30		26.07.2023	SUPPRIME
31		02.08.2023	SUPPRIME
32	28	09.08.2023	mercredi
33	29	16.08.2023	mercredi
34	30	23.08.2023	mercredi
35	31	30.08.2023	mercredi
36	32	06.09.2023	mercredi
37	33	13.09.2023	mercredi
38	34	20.09.2023	mercredi
39	35	27.09.2023	mercredi
40	36	04.10.2023	mercredi
41	37	11.10.2023	mercredi
42	38	18.10.2023	mercredi
43	39	25.10.2023	mercredi
44	40	01.11.2023	mercredi
45	41	08.11.2023	mercredi
46	42	15.11.2023	mercredi
47	43	22.11.2023	mercredi
48	44	29.11.2023	mercredi
49	45	06.12.2023	mercredi
50	46	13.12.2023	mercredi
51	47	20.12.2023	mercredi
52		27.12.2023	SUPPRIME

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69